

Séance ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. La séance a également été diffusée en direct via le site Facebook de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sophie Bélanger, directrice générale et greffière

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021 À 19H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 1<sup>er</sup> MARS 2021**
6. **CORRESPONDANCE**
7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;
  - 7.2 Octroi d'un mandat à la firme ProMédic Rive-Nord pour appliquer certains règlements municipaux;
  - 7.3 Autoriser la mairesse et la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés de la Municipalité de Piedmont;
  - 7.4 Barrage routier – Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur;
  - 7.5 Embauche de Mme Chantale Baar comme chargée de projets pour les célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Piedmont;
  - 7.6 Centre de la Jeunesse et de la Famille Batshaw – demande de pouvoir installer une clôture sur le lot 2 315 913 appartenant à la Municipalité de Piedmont
  - 7.7 Embauche de Mme Mattea Doyon dans un poste de salariée temporaire saisonnière préposée à l'horticulture;
  - 7.8 Nomination des membres sur le Comité patrimoine;
  - 7.9 Achat par la Municipalité d'une partie du lot 3 857 053, propriété de Les Sommets de la Vallée Inc. et désignation d'une servitude réelle et perpétuelle pour pérenniser le sentier de randonnée pédestre connu sous le nom de « Wizzard » – Octroi de mandat à Me Françoise Major, notaire

7.10 Rôle triennal 2022-2023-2024 – Équilibrage optionnelle;

7.11 Embauche des employés réguliers saisonniers à l'horticulture et aux travaux publics pour les saisons printemps/été/automne 2021;

8. **RÈGLEMENTS**

9. **TRAVAUX PUBLICS**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;

10. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;

10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 février 2021;

10.2 Prolongation du projet pilote pour la garde de poules urbaines jusqu'au 31 décembre 2021

**Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

10.3 PIIA – 2021-0001 - 734, rue Principale (Zone R-5-222) - Enseigne sur poteaux sur structure existante – Commerce « Clinique Toucher Terre »;

10.4 PIIA – 2021-0002 - 570, boul. des Laurentides, (Zone C-3-254) - Enseigne sur poteaux sur structure existante et enseigne à plat sur bâtiment – Commerce « Clinique Santé Praticienne »;

10.5 PIIA – 2021-0011 – 757, rue Principale (Zone R-5-213) – Aménagement d'une aire de stationnement – résidence mixte projetée;

10.6 PIIA – 2021-0003 - 1309, Place de la Valériane - lot 5 198 199 (Zone V-1-116) – Modification du revêtement extérieur pour une nouvelle résidence unifamiliale;

10.7 PIIA – 2021-0004 - 105 chemin Alpin, (Zone V-1-272) - Modification de la couleur du revêtement extérieur pour une nouvelle résidence unifamiliale;

10.8 PIIA – 2021-0005 - 664, chemin Gérard (Zone R-1-232) - Agrandissement d'une résidence unifamiliale;

10.9 PIIA – 2021-0006 - Lot 6 358 873, chemin du Moulin (Zone R-1-262) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

10.10 PIIA – 2021-0007 - Lot 5 097 155, chemin du Versant (Zone V-1-271) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel;

10.11 PIIA – 2021-0008 – Lot 5 002 482 – chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

10.12 PIIA – 2021-0009 – Lot 5 002 480 – chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.

**Demande de dérogation mineure**

10.13 Dérogation mineure - 2021-0010 – Lot 5 002 480, chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Marge arrière, toit plat et nombre de revêtements de matériaux extérieurs.

11 **ENVIRONNEMENT**

- Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

11.1 Renouvellement de l'inscription au programme « ICI, on recycle »;

11.2 Aménagement d'un quai au parc du chemin du Pont;

12. **FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

12.1 Réaffectation budgétaire;

12.2 Autoriser la directrice des finances à appliquer les soldes disponibles des règlements d'emprunt 713-05, 828-14 et 837-15;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde

13.1 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale Piedmont/Morin-Heights – Campuces 2021;

13.2 Embauche du personnel de coordination – Campuces 2021;

14. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

15. **INFORMATIONS DIVERSES**

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13484-0321

**Résolution - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Suivi de la dernière séance**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil.

**Période de questions**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca).

13485-0321

**Résolution – Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et de la séance extraordinaire du 18 février 2021**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> février 2021 et du 18 février 2021 soient acceptés tel que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13486-0321

**Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 1<sup>er</sup> mars 2021**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par la trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 1<sup>er</sup> mars 2021 au montant de 451 834,80 \$ et les comptes payés au 1<sup>er</sup> mars 2021, au montant de 31 810,56 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Sylvie Dupuis, trésorière

**CORRESPONDANCE**

**ADMINISTRATION**

13487-0321

**Résolution - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale et physique n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorise en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie. ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13488-0321

### **Résolution – Octroi d'un mandat à la firme ProMédic Rive-Nord pour appliquer certains règlements municipaux**

**ATTENDU QU'**il est dans le meilleur intérêt des citoyens de la Municipalité afin d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement, l'application des règlements municipaux ainsi que les règles ministérielles relativement à la pandémie due à la Covid-19;

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé un contrat à l'agence ProMédic Rive-Nord pour effectuer des patrouilles, délivrer des constats et faire appliquer le règlement SQ-2019-01;

**ATTENDU** qu'il est prévu au règlement SQ-2019-01 qu'un agent de sécurité est autorisé à délivrer des constats d'infractions;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER**, monsieur Christian Charette agent de sécurité (numéro matricule 01131A) pour l'entreprise ProMédic Rive-Nord, à délivrer des constats d'infractions et à faire appliquer le règlement #SQ-2019-01 pour une durée de 365 heures, lesquelles seront étalées au cours de la présente année 2021, au taux horaire de 30\$ (taxes incluses) et ce, pour un montant maximum de 20 000 \$ (taxes

incluses). Que la dépense soit imputée au code budgétaire 02.210.00.451.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13489-0321

**Résolution – Autoriser la mairesse et la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés de la Municipalité de Piedmont**

**ATTENDU QUE** des erreurs ont été relevées dans l'annexe « A » de la convention collective nouvellement en vigueur;

**ATTENDU QUE** les parties sont d'accord pour apporter les correctifs nécessaires;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu **d'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer la lettre d'entente no. 03-2021, laquelle apporte les correctifs nécessaires à quatre (4) dates d'anciennetés erronées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13490-0321

**Résolution – Barrage routier – Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**AUTORISER** le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur à tenir un barrage routier à l'intersection des chemins Avila et des Pentes, le samedi 10 juillet 2021 ou en cas de pluie le samedi 17 juillet 2021 de 9h00 à 16h00.

Il est bien entendu que le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur sera responsable de la signalisation et de la sécurité de ses bénévoles et qu'une copie de cette résolution sera envoyée à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut par ledit organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13491-0321

**Résolution – Embauche de Mme Chantale Baar comme chargée de projets pour les célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Piedmont**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite obtenir un soutien professionnel dans la planification et la réalisation des Célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de Piedmont, dont les activités se dérouleront de septembre 2022 à septembre 2023;

**ATTENDU QUE** pour ce faire la municipalité souhaite bénéficier de l'expérience et des services offerts par Madame Chantale Baar, de *Communications Chantale Baar*, pour assurer les tâches et responsabilités liées à la fonction de **chargée de projets** des Célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire;

**ATTENDU QUE** le mandat qui, en principe, doit se tenir entre le mois de mars 2021 et le mois de décembre 2023, sera détaillé en trois phases, soit :

**Phase 1**

Mars à décembre 2021

Planification de la programmation, obtention des subventions et développement et mise en place du Circuit patrimonial (et gestion de la banque de photos).

**Phase 2**

Janvier à septembre 2022

Préparation des activités prévues au programme des Célébrations et coordination de l'installation du Circuit patrimonial.

### Phase 3

Septembre 2022 à septembre 2023

Lancement des Célébrations et réalisation des activités du programme.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de **MANDATER** la firme de Communications Chantale Baar pour la réalisation de la **phase 1** du plan de travail proposé, tel que décrit dans son offre de service daté du 16 février 2021 pour un montant de **18 750 \$** plus les taxes applicables. Que la dépense soit imputée au code budgétaire 02.701.50.410.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13492-0321

#### Résolution – Centre de la Jeunesse et de la Famille Batshaw – demande de pouvoir installer une clôture sur le lot 2 315 913 appartenant à la Municipalité de Piedmont

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire de plusieurs lots, regroupés sous le matricule numéro (5784-60-5193), dont le lot **2 315 913** du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** ledit lot **2 315 913** traverse le Centre de la Jeunesse et de la Famille Batshaw, entre les lots 2 313 479 et 2 315 691, lesquels sont regroupés sous le matricule numéro (5982-25-8811);

**ATTENDU QUE** le Centre de la Jeunesse et de la Famille Batshaw, dans le but de maintenir la quiétude et limiter l'accès à son site, souhaite procéder à l'installation d'une clôture au printemps 2021;

**ATTENDU QUE** ladite clôture sera en maille de chaîne de couleur verte avec des languettes intimités de couleur assortie et qu'elle sera constituée de deux segments principaux, soit :

- 1) Un segment (25 pieds de long x 6 pieds de haut) situé sur le lot **2 315 691**, propriété de Batshaw.
- 2) Un segment (50 pieds de long x 6 pieds de haut et comprend une porte de 12 pieds de largeur); lequel segment sera surtout situé sur le lot **2 313 479** (propriété de Batshaw) mais se prolongera et traversera perpendiculairement le lot **2 315 913**, propriété de Piedmont;

**ATTENDU QUE** des arbres doivent être plantés de part et d'autre de la clôture pour permettre une meilleure intégration de celle-ci dans l'environnement;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu **d'AUTORISER** le Centre de la Jeunesse et de la Famille Batshaw à procéder à l'installation d'une clôture (comme identifiée sur le plan Annexe 1) sur une partie du lot **2 315 913**, conditionnellement à ce que la Municipalité de Piedmont continue d'avoir accès en tout temps à l'ensemble dudit lot.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13493-0321

#### Résolution – Embauche de Mme Mattea Doyon dans un poste de salariée temporaire saisonnière préposée à l'horticulture

**ATTENDU** les besoins en personnel du Service de l'horticulture pour l'an 2021;

**ATTENDU** les recommandations de Madame Élisabeth Véna, responsable du Service d'horticulture;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'EMBAUCHER** madame Mattea Doyon à titre de personne salariée temporaire saisonnière préposée à l'horticulture pour la période du 3 mai au 6 août

2021 à raison de 40 heures/semaine, selon les conditions établies à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13494-0321

#### **Résolution – Nomination des membres du Comité Patrimoine**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont célébrera son centenaire le 22 septembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire souligner cet événement marquant en déployant de nombreuses initiatives et actions de communications tout au long de l'année qui mènera à son centième anniversaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de former un comité afin de planifier et offrir des festivités, des legs et des souvenirs mémorables qui laisseront des empreintes indélébiles dans notre communauté;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu de **NOMMER** les personnes suivantes membres du Comité patrimoine :

- . Madame Diane Jeannotte, conseillère et présidente du comité
- . Madame Pascale Auger, conseillère
- . Monsieur Daniel Houde, conseiller et substitut à Mme Jeannotte et/ou Mme Auger;
- . Madame Chantale Baar, chargée de projet
- . Madame Françoise Nicolas, membre
- . Monsieur Claude Trudel, membre
- . Monsieur Gilbert Aubin, membre
- . Monsieur Jean-François Corbeil, membre
- . Monsieur Michel Larose, membre

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13495-0321

#### **Résolution - Achat par la Municipalité d'une partie du lot 3 857 053, propriété de Les Sommets de la Vallée Inc. et désignation d'une servitude réelle et perpétuelle pour pérenniser le sentier randonnée pédestre connu sous le nom de « Wizzard » – Octroi de mandat à Me Françoise Major, notaire**

**ATTENDU QUE** la MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT, représentée par la mairesse madame Nathalie Rochon et par la directrice générale madame Sophie Bélanger, a présenté en date du 14 octobre 2020, une offre d'achat pour acquérir un immeuble de **LES SOMMETS DE LA VALLÉE INC.**;

**ATTENDU QUE** le 15 octobre 2020, **LES SOMMETS DE LA VALLÉE INC.** représentée par monsieur Louis Dufour, a accepté l'offre d'achat de la MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT;

**ATTENDU QU'IL** est requis d'officialiser la vente dudit immeuble (terrain vacant) par la signature d'un acte notarié;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu de **MANDATER** Me Françoise Major, notaire, pour la préparation des documents requis et d'autoriser la mairesse, madame Nathalie Rochon et la directrice générale, madame Sophie Bélanger à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont l'acte de vente pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 414 431 mètres carrés, tel que présenté sur le plan préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le 3 septembre 2019 sous le numéro 13 893 de ses minutes dont copie est annexée à l'offre d'achat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Résolution – Rôle triennal 2022-2023-2024 – Équilibrage optionnelle**

**ATTENDU QUE**, selon la loi, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

13496-0321

**ATTENDU QUE** les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

**ATTENDU QU'**il est important de faire faire une équilibrage du rôle d'évaluation si l'écart s'avère trop grand, afin de mieux refléter la valeur réelle des immeubles;

**ATTENDU** les explications du directeur des opérations de la firme Évimbec ltée.;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu de **CONFIRMER** à la firme Évimbec ltée le désir de la municipalité de Piedmont d'opter pour l'équilibrage de son rôle triennal 2022-2023-2024 pour des honoraires professionnels de 100 794 \$ plus les taxes applicables tel que prévu au contrat et d'imputer cette dépense au code budgétaire 02.150.00.951.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13497-0321

**Résolution – Embauche des employés réguliers saisonniers à l'horticulture et aux travaux publics pour les saisons printemps/été/automne 2021**

**ATTENDU QUE** la division horticulture du service des travaux publics nécessite l'embauche de quatre (4) personnes salariées régulières saisonnières pour les saisons printemps/été/automne 2021 pour réaliser l'ensemble du travail planifié;

**ATTENDU QUE** les besoins du service des travaux publics nécessitent l'embauche d'une personne salariée régulière saisonnière pour les saisons printemps/été/automne 2021 pour réaliser l'ensemble du travail planifié;

**ATTENDU** l'intérêt des employés recrutés l'an dernier pour les postes actuellement disponibles;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de **PROCÉDER** à l'embauche d'Élizabeth Vena comme responsable du service de l'horticulture pour la période du 5 avril 2021 au 12 novembre 2021, à titre de personne salariée régulière saisonnière à l'échelon 5.

Il est également résolu d'**EMBAUCHER** Jean-Marc Boucher comme préposé à l'horticulture classe 3 pour la période du 12 avril au 12 novembre 2021, à titre de personne salariée régulière saisonnière à l'échelon 5.

Il est également résolu d'**EMBAUCHER** Christian Roussel comme préposé à l'horticulture pour la période du 12 avril au 12 novembre 2021, à titre de personne salariée régulière saisonnière à l'échelon 5.

Il est également résolu d'**EMBAUCHER** Mélanie Therrien comme préposée à l'horticulture pour la période du 12 avril au 12 novembre 2021, à titre de personne salariée régulière saisonnière à l'échelon 4.

Il est également résolu d'**EMBAUCHER** Robert Lesage comme journalier aux travaux publics pour la période du 12 avril au 12 novembre 2021, à titre de personne salariée régulière saisonnière à l'échelon 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÈGLEMENTS**

### **TRAVAUX PUBLICS**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

### **URBANISME**

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 février 2021**

13498-0321

#### **Résolution – Prolongation du projet pilote pour la garde de poules urbaines jusqu'au 31 décembre 2021**

**ATTENDU QUE** le 3 juillet 2018, à la demande de plusieurs citoyens, un projet pilote a été mis en place pour permettre la garde de poules urbaines;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prolonger ledit projet pilote selon les mêmes normes et conditions prévues lors de son adoption;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **PROLONGER** jusqu'au 31 décembre 2021 le projet pilote pour permettre la garde de poules urbaines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

13499-0321

#### **Résolution - PIIA 734, rue Principale (Zone R-5-222) - Enseigne sur poteaux sur structure existante – Commerce « Clinique Toucher Terre »**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « Clinique Toucher Terre » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la superficie de la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante sera de 0,28 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « Clinique Toucher Terre » situé au 734, rue Principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13500-0321

#### **Résolution – PIIA -570, boul. des Laurentides, (Zone C-3-254) - Enseigne sur poteaux sur structure existante et enseigne à plat sur bâtiment – Commerce « Clinique Santé Praticienne »**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante et l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur bâtiment pour le commerce « Clinique Santé Praticienne » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-

07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la superficie de la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante sera de 1,25 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** la superficie de la nouvelle enseigne à plat sur bâtiment sera de 1,74 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante et l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur bâtiment pour le commerce « Clinique Santé Praticienne » situé au 570, boul. des Laurentides.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13501-0321

#### **Résolution – PIIA - 757, rue Principale (Zone R-5-213) – Aménagement d'une aire de stationnement – résidence mixte projetée**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement pour un usage résidentiel mixte projeté correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la Maison Joseph Thibodeau est la seule maison citée « maison patrimoniale » à l'intérieur de la municipalité de Piedmont;

**ATTENDU QUE** la boucherie projetée aura une superficie plancher de 90,5 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QU'**un nombre minimum de 5 cases de stationnement sera requis pour le commerce projeté et de 2 cases pour le logement;

**ATTENDU QU'**une nouvelle aire de stationnement devra être aménagée en raison du nombre de cases minimum prévu pour l'usage résidentiel mixte prévue;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement au 757, rue Principale et de demander aux propriétaires de conserver le plus d'arbres possibles et de replanter un arbre (selon le calibre minimale prévu à la réglementation) pour chaque arbre qu'il sera nécessaire d'abattre pour l'aménagement du nouveau stationnement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13502-0321

#### **Résolution – PIIA - 1309, Place de la Valériane - lot 5 198 199 (Zone V-1-116) – Modification du revêtement extérieur pour une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** suite à la demande de PIIA 2021-0094 déposée lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2020, le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur du bâtiment principal en ajoutant un revêtement de

pierres et en modifiant la couleur du revêtement du « Maibec »;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour modifier le revêtement extérieur de la toiture et du bâtiment principal situé au 1309, Place de la Valériane.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13503-0321

#### **Résolution – PIIA - 105 chemin Alpin, (Zone V-1-272) - Modification de la couleur du revêtement extérieur pour une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de la couleur du revêtement des murs extérieurs correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** suite à la demande de PIIA 2021-0097 déposé lors du CCU du 17 septembre 2020, le propriétaire veut modifier la couleur du revêtement des murs extérieurs composé de Maibec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle couleur du revêtement des mur extérieur composé de Maibec sera « brun Baie de Fundy »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la modification de la couleur du revêtement des murs extérieurs pour une nouvelle résidence unifamiliale située au 105, chemin Alpin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13504-0321

#### **Résolution – PIIA - 664, chemin Gérard (Zone R-1-232) - Agrandissement d'une résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs de l'agrandissement sera identique à celui du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture de l'agrandissement sera en métal émaillé identique de l'agrandissement sera identique à celui sur la cheminée du bâtiment principal;

**DONC**, il est proposé et résolu unanimement que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale située au 664, chemin Gérard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13505-0321

**Résolution – PIIA - 2021-0006 - Lot 6 358 873, chemin du Moulin (Zone R-1-262) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en Canexel de couleur « gris brume »;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 358 873 situé sur le chemin du Moulin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13506-0321

**Résolution – PIIA - Lot 5 097 155, chemin du Versant (Zone V-1-271) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois et en pierre de couleur grise;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 097 155 situé sur le chemin du Versant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13507-0321

**Résolution – PIIA - lot 5 002 482 – chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois « Épinette classique » et en pierre de couleur « nuancé brun »;

**ATTENDU QUE** du bardeau de cèdre naturel blanc sera installé dans les pignons du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte de couleur « nuancé brun »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 002 482 situé sur le chemin des Faucons.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13508-0321

#### **Résolution – PIIA - Lot 5 002 480 – chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure **2021-0010** a été déposée, et ce, pour la construction d'un porche possédant un toit plat et l'installation de trois (3) types de matériaux différents sur les murs extérieurs du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**ATTENDU QUE** les revêtements proposés, pour les murs extérieurs du bâtiment principal, sont du Canexel de couleur grise, de la pierre et de l'acrylique de couleur blanche;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme estime que certains éléments de l'architecture du bâtiment ne s'intègrent pas bien avec les autres bâtiments du secteur;

**ATTENDU que le** CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale, selon les conditions suivantes :

1) Que la pente de toit du porche situé en façade principale du bâtiment principal soit de minimum six dans douze (6:12);

2) Que le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal soit uniquement composé de Canexel de couleur grise et de pierre;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **REFUSER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 002 480 situé sur le chemin des Faucons, compte tenu que l'architecture générale du bâtiment, proposé s'arrime mal aux résidences déjà présentes dans le secteur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande de dérogation mineure**

**Résolution – dérogation mineure #2021-0010 – Lot 5 002 480 – chemin des Faucons (Zone R-2-202) – marge arrière, toit plat et nombre de revêtements de matériaux extérieur**

13509-0321

**ATTENDU QU'**une demande de PIIA 2021-0009 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale a été déposée;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme estime que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme estime que l'architecture du bâtiment principal ne s'intègre pas bien avec celle des autres bâtiments du secteur;

**ATTENDU** les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascal Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu de **REFUSER** la demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'un porche possédant un toit plat alors que la réglementation exige une pente minimale de six dans douze (6:12);
- L'utilisation de trois (3) types de matériaux différents sur les murs extérieurs du bâtiment principal alors que la réglementation prévoit que la finition des murs extérieurs ne doit pas être composée de plus de deux (2) matériaux différents;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENVIRONNEMENT**

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

13510-0321

**Résolution – Renouvellement de l'inscription au programme « ICI, on recycle »**

**ATTENDU QUE** l'immeuble de l'Hôtel de ville a reçu une attestation de niveau 3 au programme « ICI on recycle » de la part de Recyc-Québec en 2018;

**ATTENDU QUE** l'attestation reçue dans le cadre du programme « ICI on recycle » arrivera à échéance en avril 2021;

**ATTENDU QU'**un engagement écrit de la municipalité est nécessaire pour déposer une nouvelle candidature au programme « ICI on recycle »;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'entériner le renouvellement de l'inscription au programme « ICI on recycle » pour un montant de 450 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 2.190.00.494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13511-0321

**Résolution – Aménagement d'un quai au parc du chemin du Pont**

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens utilisent le parc du chemin du Pont pour accéder à la Rivière-du-Nord ;

**ATTENDU QUE** l'aménagement d'un quai à cet endroit permettra un accès sécuritaire et convivial à la Rivière-du-Nord ;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées à quatre (4) entreprises et que seule « Quais Laurentiens » a soumis une offre de services ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'accepter l'offre de services (soumission no. 14012021-01) de l'entreprise « **Quais Laurentiens** » pour la construction, la livraison et l'installation d'un quai, d'un escalier amovible et d'une rampe pour kayak, pour la somme de **11 884,00 \$** avant taxes. Cette somme sera déboursée à même le surplus libre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### FINANCES

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13512-0321

#### Résolution – Réaffectation budgétaire

**ATTENDU QUE** le service de l'urbanisme et de l'environnement, le service des travaux publics ainsi que le service des loisirs et de la culture sont présentement dépourvus de titulaires au niveau de leurs directions respectives ;

**ATTENDU QUE** pour assurer le maintien des services à la population, ainsi que pour garantir l'avancement des projets d'infrastructures diverses et la mise en œuvre d'autres, la Municipalité a dû mandater au cours des dernières semaines des firmes d'experts conseils ;

**ATTENDU** l'octroi aux firmes « Urbacom Consultants », «Gestion de projets Marca inc.» et «Communications Chantale Baar»;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de réaffecter les sommes suivantes :

Origine	Destination	Montant
Rémunération urbanisme 2.610.00.141	Services techniques 2.610.00.418	40 000\$
Rémunération travaux publics 2.320.00.141	Honoraires professionnels 2.320.00.413	40 000\$
Rémunération loisirs 2.701.50.141	Honoraires professionnels 2.701.50.413	20 000\$

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13513-0321

#### Résolution – Autoriser la directrice des finances à appliquer les soldes disponibles des règlements d'emprunt 713-05, 828-14 et 837-15

**ATTENDU QU'** à la suite de leur financement, certains règlements ont dégagé un solde disponible;

**ATTENDU** les recommandations du Comité des finances;

Donc, il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que la directrice des finances soit autorisée à appliquer les soldes disponibles comme suit :

#### **Règlement 828-14 (Sectoriel) – Corniche, Cap, Beausoleil.**

2022	Remboursement de la dette	6 622.66\$
2023	Remboursement de la dette	6 622.66\$
2024	Remboursement de la dette	6 622.65\$
2025	Remboursement de la dette	6 622.65\$



2025 Réduire le refinancement 75 000.00\$ Total : 101 490.62\$

**Règlement 837-15 (Sectoriel) - Égouts chemin des Bois-blancs.**

2022 Remboursement de la dette 814.00\$  
2023 Remboursement de la dette 814.00\$ Total : 1 628.00\$

**Règlement 713-05 (Ensemble) – Caserne de pompier**

2022 Remboursement de la dette 1 889.00\$ Total : 1 889.00\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

13514-0321

**Résolution – Autorisation de signature de l'entente intermunicipale Piedmont/Morin Heights – Campuces 2021**

**ATTENDU QUE** le 11 novembre 2015, les parties ont conclu une entente verbale de trois ans à l'effet d'intégrer les enfants de Morin-Heights au camp de jour offert par Piedmont au mont Habitant ;

**ATTENDU QUE** cette entente a été reconduite tacitement pour deux années, soit jusqu'au 11 novembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent poursuivre ce partenariat d'une manière plus formelle et en conformité avec le Code municipal ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer la lettre d'entente intermunicipale relative à l'offre et à la tenue d'un camp de jour en période estivale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13515-0321

**Résolution – Embauche du personnel de coordination – Campuces 2021**

**ATTENDU** les évaluations personnelles des membres de l'équipe 2020 qui souhaitent revenir en poste;

**ATTENDU** les recommandations de la technicienne du Service des loisirs et à la suite de la rencontre avec l'équipe de coordination et entrevues réalisées au mois de janvier 2021 pour le poste d'adjointe à la coordination;

**ATTENDU QUE** la planification des séances d'entrevues pour l'équipe d'animation est prévue pour le mois de mars 2021, et que la présence de l'équipe de coordination est requise.

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** les personnes suivantes à la coordination du Campuces de Piedmont pour l'édition 2021.

Françoise Lachaine, coordonnatrice  
Jean-Félix DesRoches, coordonnateur  
Nicolas Oczechowski, coordonnateur  
Zoé DesRoches, adjointe à la coordination

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

**INFORMATIONS DIVERSES**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [mairie@piedmont.ca](mailto:mairie@piedmont.ca).

13516-0321

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h08, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SOPHIE BÉLANGER**  
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse